

Le renoncement :
une option viable
pour maintenir
l'habitabilité de
la planète ?

Alexandre Monnin



Redirection écologique

“La redirection écologique est un cadre, à la fois conceptuel et opérationnel, conçu pour faire entrer les organisations publiques et privées, ainsi que les infrastructures et les outils de gestion qui les soutiennent, à l'intérieur des limites planétaires.”



Discussion

Développement durable / Transition	Redirection écologique
moyens	fins : d'existence, de subsistance et d'habitabilité minimale
conciliation	Arbitrage/renoncement/réaffectation
progrès	transformation concrète des infrastructures, des technologies et des modèles socio-économiques (organisations et institutions)

Redirection : des arbitrages nécessaires



Trois critères pour les réaliser dans de bonnes conditions :

démocratiques vs autoritaires

anticipés vs réalisés au dernier moment

non-brutaux vs brutaux

Attachements

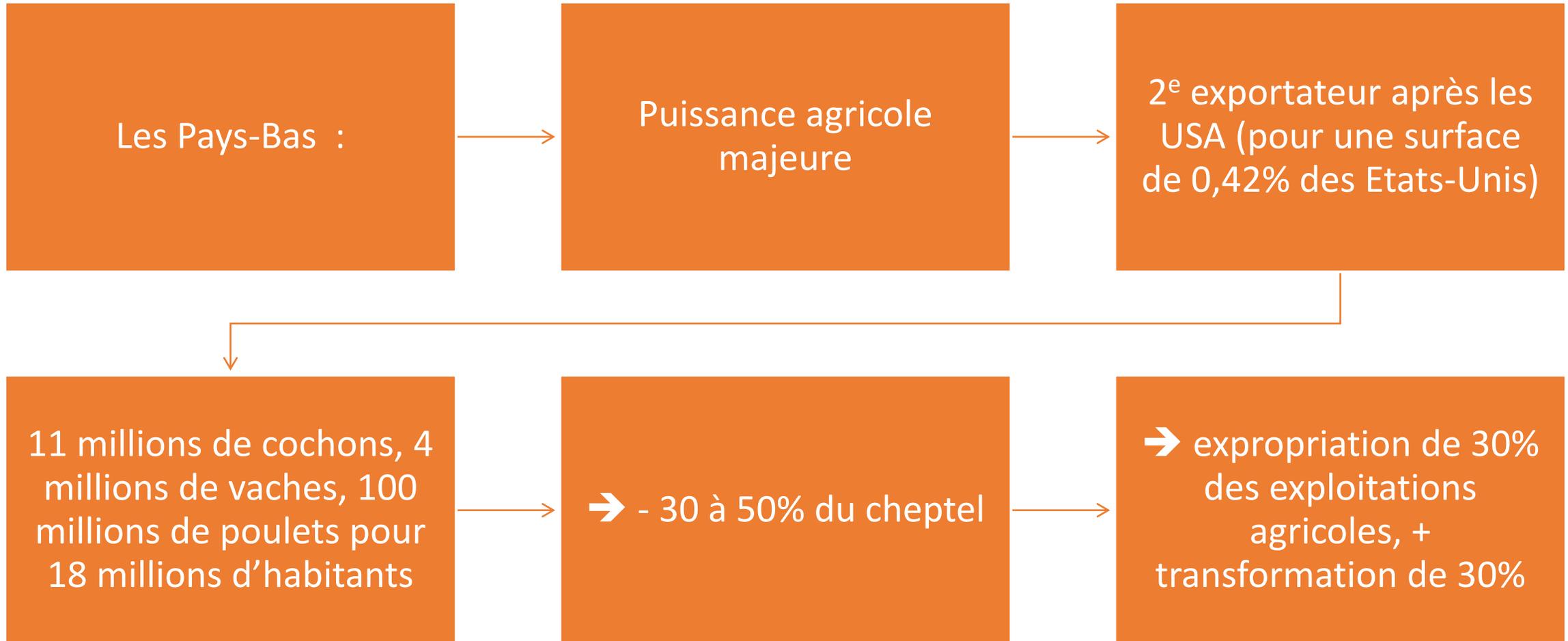
Attachements (enquêtes et cartographie)

Désattachements (enquêtes et protocoles démocratiques)

Réattachement (en quête de nouveaux modes de subsistance)

Enquêter sur les attachements pour faire émerger de nouveaux **critères** permettant d'opérer un désattachement / réattachement **juste**.

L'exemple des Pays-Bas



Designer les « arts (mais aussi une culture et des institutions) de la fermeture »



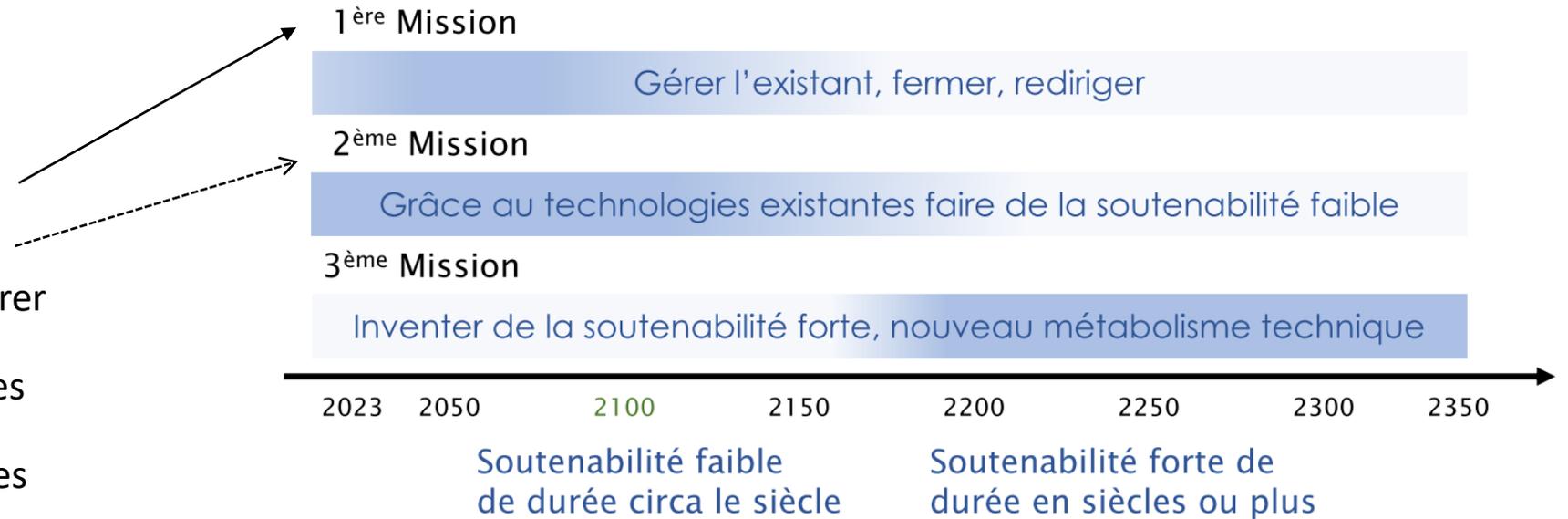
Hériter des communs négatifs et tracer une ligne de crête politique

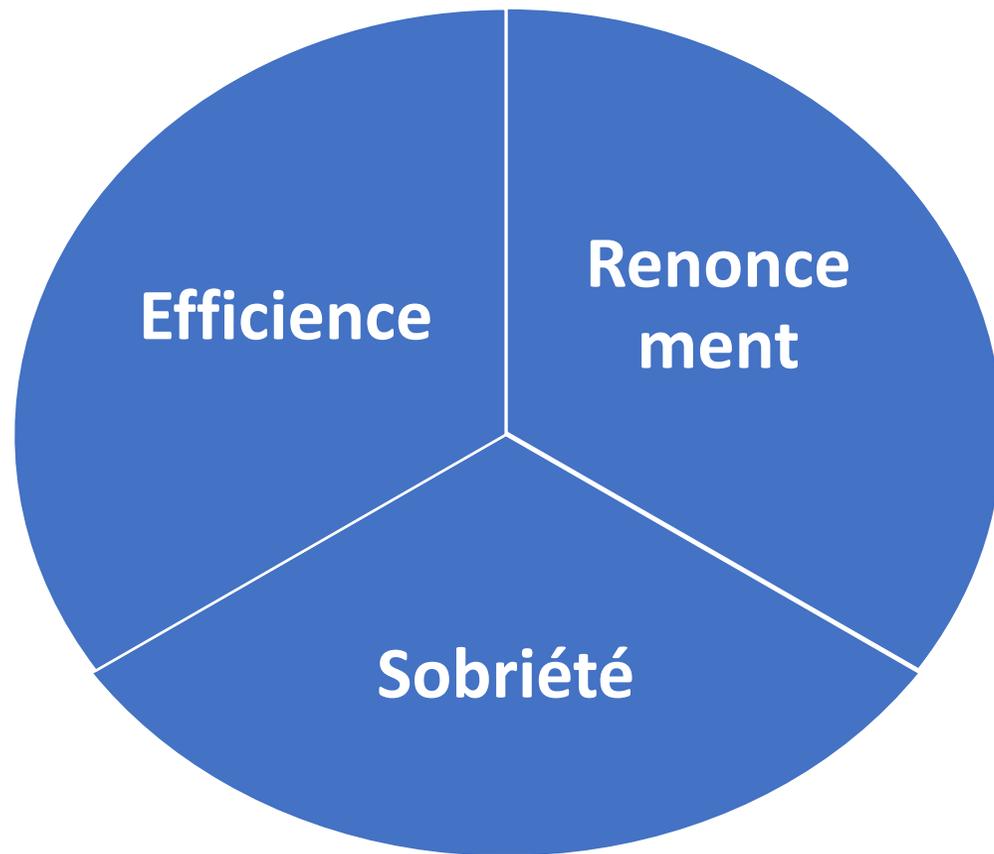


Redirection écologique

La redirection écologique est un cadre, à la fois conceptuel et opérationnel, conçu pour faire entrer les organisations publiques et privées, ainsi que les infrastructures et les outils de gestion qui les soutiennent, à l'intérieur des limites planétaires.

Les trois missions des nouveaux technologues





Quelques projets passés, actuels et futurs

Quelques exemples de projets passés et actuels :

- Un protocole pour la fin de la construction en Île-de-France ;
- Les stations de ski comme organisations sentinelles ;
- Protocoles pour le renoncement aux piscines municipales obsolètes de Grenoble, étendus aux infrastructures sportives et culturelles en général ;
- Contribuer à la création d'un GIEC local et d'une Alliance locale pour le climat avec l'EMS ;
- Aide à la réflexion sur l'avenir d'un gestionnaire de parking à Lyon ;
- Travailler sur l'avenir de l'assurance habitation (MAIF) ;
- Aide à la structuration de nouvelles filières ;
- Soutien à un collectif de 105 villes (= 4,5 millions d'habitants) pour développer de nouveaux modèles de moyens de subsistance ;
- Rédiger un guide pour la ville de Bordeaux sur l'économie sociale et solidaire (ESS) et la réorientation écologique où le renoncement est mentionné comme une voie possible ;
- Plus de 50 en 3 ans.

+ Certificat d'une centaine d'heures avec Michelin (accompagnement d'une douzaine de cadres),

+ Plusieurs certificats ont été mis en place





Les 5 renoncements de la Compagnie des Alpes

- Cesser l'exploitation des zones que l'évolution climatique rend non-skiables à plus ou moins brève échéance, notamment les zones de basse altitude ou les glaciers, et abandonner les réseaux de neige de culture sur les zones glaciaires ou sur des zones à l'enneigement naturel insuffisant, selon les recommandations des études *Imp'Act* ou *Climsnow*.
- Continuer à renoncer à la fabrication de « neige à température positive. »
- Abandonner l'usage des énergies fossiles pour les dameuses et les bus opérés par le Groupe* ainsi que pour les chauffages de nos bâtiments et logements à la montagne.
- Ne proposer aucune extension nette de Domaine Skiable. Seules des adaptations ponctuelles et limitées en surface (déplacement d'appareil, évolution des fronts de neige) seront considérées, et cohérentes avec l'objectif de limitation de l'empreinte nette à 2030.
- Cesser d'apporter notre assistance technique aux projets de création de station de ski et/ou de snowdome, français ou internationaux, n'impliquant pas une part majoritaire significative de neige naturelle.



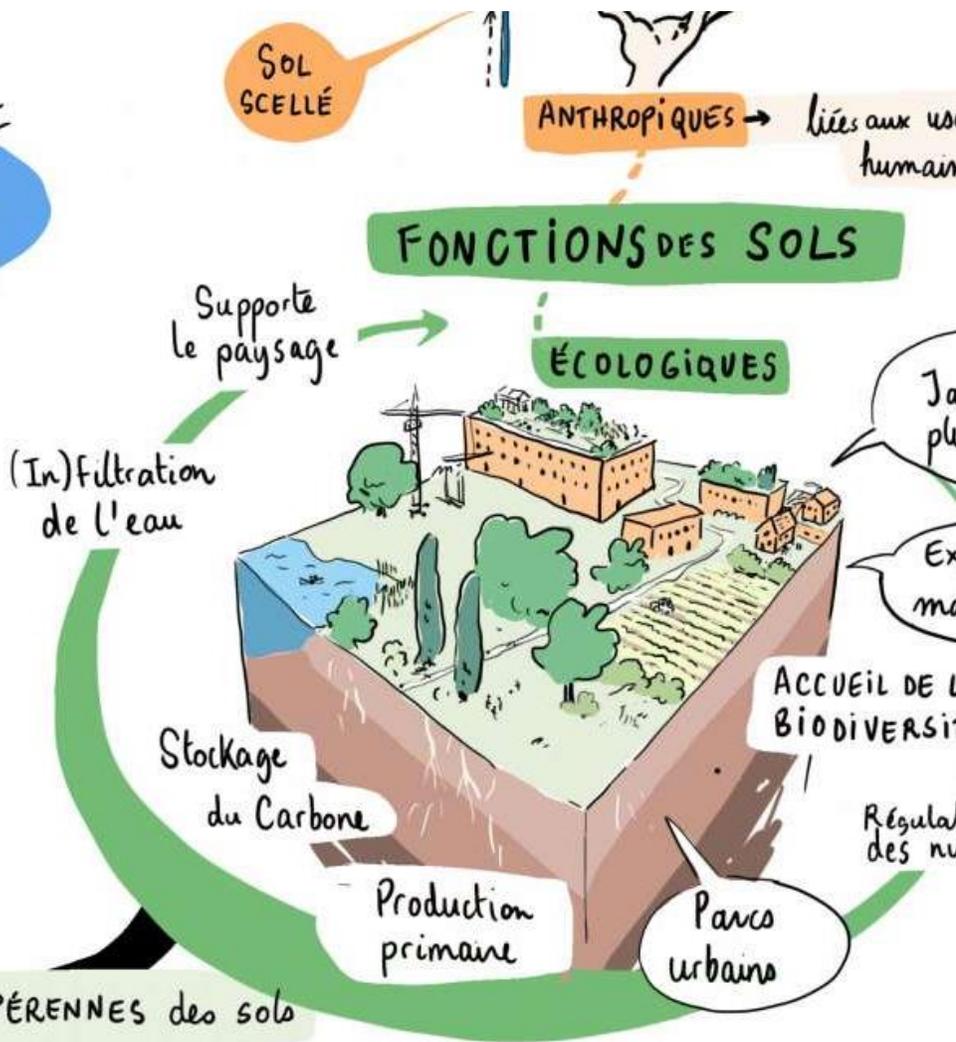


OBJECTIF
**ZÉRO
ARTIFICIALISATION
NETTE**

ON DE LA QUALITÉ DES SOLS
DOCUMENTS D'URBANISME



fonctions liées aux caractéristiques PÉRENNES des sols



La question de l'eau dans le Pays de Fayence



Renoncements en cours

1. À **Grenoble**, une réflexion a été entamée dès 2020 sur le maintien ou non des infrastructures existantes et leur éventuel (non)remplacement ;

2. Dans le prolongement des réflexions précédentes, la **Vallée de Kaysersberg** a réfléchi à la mutualisation de ses infrastructures après avoir dû mettre son centre nautique à l'arrêt en 2022 ;

3. La **communauté de communes Bugey Sud** renonce à un projet de nouveau centre aquatique, au profit d'une réhabilitation d'une piscine existante. La présidente de la communauté de communes en témoigne publiquement ;

Renoncements en cours

4. La **Communauté de commune du Pays de Fayence (CCPF)** en janvier 2023 a décidé de surseoir pour cinq ans à la délivrance des permis de construire sur le territoire du fait du manque d'eau, adaptant ainsi l'urbanisme à la ressource ;

5. La **ville de Caen** a récemment renoncé à un projet d'écoquartier de 35 hectares, avec 2 500 logements et 35 000 m² d'activités, devant la montée des eaux de la mer et des cours d'eau ;

6. **Caux de Seine agglomération**, dont la présidente (également présidente de France Ville et Territoires Durables et VP d'Intercommunalités de France) évoque au séminaire France Villes et Territoires Durables des 26-27 septembre à Marseille le choix de fermer 3 piscines après un travail de priorisation des actions de son CRTE ;

7. La **station de Métabief** sort progressivement et de manière anticipée des activités liées à la neige, un exemple devenu emblématique ;

Renoncements en cours

8. La **station de Céüse**, qui a déjà fermé, cherche désormais à se réapproprier ce geste réalisé dans l'urgence ;

9. La **commune de Combs-la-Ville**, depuis 1995, a sanctuarisé ses 700 hectares agricoles et naturels, y compris les 160 hectares répertoriés au schéma régional de l'époque comme « terres à urbaniser à vocation générale » ;

10. Le **Grand Bourg Agglomération**, a décidé de n'aménager que 2 ha hors zone humide sur les 15 ha prévu pour une des entreprises qui avait un besoin urgent, compte tenu de l'impact négatif sur le milieu naturel ;

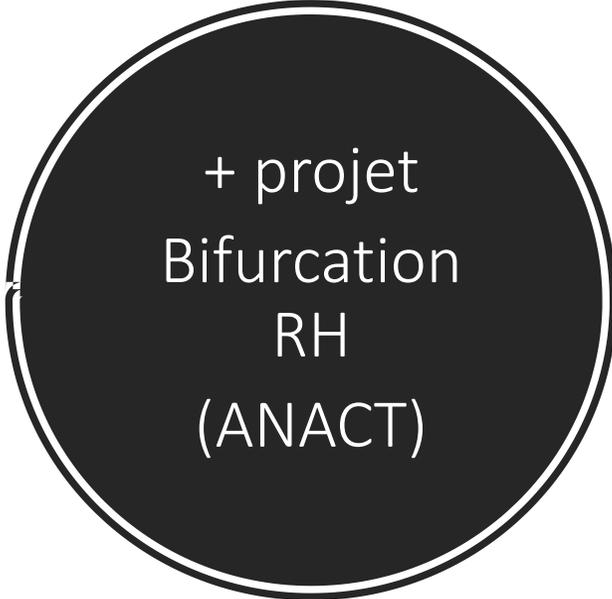
11. La **compagnie des Alpes** a complété cette année ses 10 objectifs par 5 renoncements, témoignant d'un changement d'attitude notable.

The image shows the cover of a report. The background is a photograph of a large industrial facility, possibly a water treatment plant, with numerous large pipes and structures. The sky is a clear, light blue. The title is written in a white, sans-serif font, centered on the left side of the cover.

Discussions autour d'une Sécurité Sociale de Redirection Écologique

[juin 2023] Contributions
des étudiant·e·s de la
promotion 2022-2023 du
MSc Stratégie et Design
pour l'Anthropocène.

À destination du Réseau
Salarial, des Shifters
(groupe local Aix-Marseille)
et de l'Université
Paul-Valéry de Montpellier.

A black circle with a white border, containing text in a white, sans-serif font. The text is centered within the circle.

+ projet
Bifurcation
RH
(ANACT)

« Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité » - Rapport d'information n°87 (2023-2024), déposé le 9 novembre 2023

« Un point essentiel souligné dans tous les rapports sur le sujet consiste à recommander **d'abandonner** ou **réorienter** les projets non adaptés à un monde post carbone et à des conditions climatiques différentes pour éviter d'aggraver les problèmes.

Le milieu académique s'est saisi de cette question autour du concept de **redirection écologique** qui englobe les transformations en profondeur des modèles de développement ou des modes de vie pour les aligner, les « rediriger » sur des trajectoires compatibles avec les limites planétaires et avec les conséquences, actuelles et à venir, des déséquilibres écologiques. **La redirection écologique couvre les notions de renoncement et de réaffectation des moyens.**

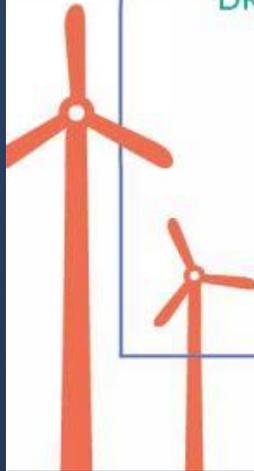
Les élus sont confrontés en pratique à ces problématiques, car il s'agit d'une question éminemment politique, qui conduit à s'interroger sur la nature des besoins et des **attachements**, essentiels pour les acteurs et les habitants. »

→ Recommandation : « Au moment de la sortie de ce rapport les élus municipaux et communautaires seront exactement à mi-mandat. Il faut se souvenir des conditions particulières d'élaboration des PPI du bloc communal 2020-2026, dans un contexte de renouvellement des exécutifs, de crise sanitaire et des impératifs du plan de relance. Compte tenu de cet élément en regard de l'accélération des conséquences du changement climatique entre 2020 et 2023, il pourrait être recommandé aux élus locaux de faire un bilan à mi-mandat de leur PPI. Cela pourrait être l'occasion de mieux intégrer les enjeux d'adaptation et d'atténuation et de renforcer la logique de sobriété qui s'est imposée en peu de temps dans le débat national. »

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Redirection écologique : réorienter et renoncer démocratiquement à certaines de nos activités

Une table ronde avec Alexandre Monnin (Origens MediaLab,
ESC Clermont, Strate), Caroline Balley-Tardy (Dre'Lab
DREAL AURA), Olivier Erard (Syndicat mixte du Mont d'Or)
et Xavier Perrin (Ville de Grenoble).



Merci !